



Réunion du Comité Syndical

du 14 mai 2008

CS – 3.08
Approbation du Bulletin Officiel
du 9 avril 2008

RAPPORT
Présenté par Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer sur le Bulletin Officiel du mercredi 9 avril 2008, au cours duquel des décisions ont été prises par l'ancien Comité.

A l'**UNANIMITE**, le Comité Syndical :

- **ADOpte** les décisions prises par l'ancien Comité

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 14 mai 2008, ladite délibération ayant été affiché le **19 MAI 2008** conformément à l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le **19 MAI 2008**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Leouahdi Selim GUEMAZI

